

PROJET EDUCATIF



COMMUNE D'OSSUN

RUE RICHELIEU

65380 OSSUN

Tél : 05.62.32.88.01

Fax : 05.62.32.73.13

Mail : accueil.mairie@ossun.fr

site : www.ossun.fr

1 Le statut et la vocation de l'organisateur

La commune d'Ossun gère directement les structures suivantes :

L'accueil de loisirs sans hébergement périscolaire qui accueille les enfants de 2 à 11 ans scolarisés à l'école publique Paul Guth.

L'accueil de loisirs sans hébergement extrascolaire qui est ouvert aux enfants de 3 à 11 ans habitant la commune et aux enfants des communes environnantes avec lesquelles une convention est passée.

L'accueil de loisirs sans hébergement extrascolaire, dite Maison des Jeunes, qui accueille les jeunes ossunois de 11 ans jusqu'à 17 ans.

Sa vocation principale est de :

- Favoriser l'accès de tous les enfants à des activités qui contribuent à leur développement personnel, de leur sensibilité, de leurs aptitudes intellectuelle et physique, à leur implication dans la vie collective.
- Proposer un cadre sécurisant et un lieu de vie agréable pour l'enfant et la famille.
- Permettre une souplesse d'accueil afin de répondre le plus largement possible aux demandes et aux besoins des familles
- Participer au développement local en contribuant à l'attractivité du territoire
- De favoriser une cohérence éducative avec le temps scolaire (pour le 2-11 ans).

2 Diagnostic

Les 2 – 11 ans

La commune d'Ossun compte une école publique comptant 185 élèves dont 75 de moins de 6 ans. Une école privée est également présente sur le territoire communal. Elle accueille 54 enfants (29 élèves d'élémentaires – 25 élèves de maternelle).

La commune, à l'issue d'une enquête auprès des parents d'élèves et avis du conseil d'école, a décidé de revenir à la semaine scolaire des 4 jours et donc de supprimer les temps d'activités périscolaires à compter de la rentrée de septembre 2017.

Pour répondre aux besoins et aux attentes des familles, il a été décidé, en contrepartie, d'ouvrir le centre de loisirs le mercredi toute la journée.

Les 11-17 ans

80 jeunes entre 12 et 17 ans ont été recensés et seraient susceptibles de fréquenter la « maison des jeunes ».

3 Les objectifs éducatifs

Organiser des loisirs collectifs pour les mineurs, c'est contribuer directement à leur éducation, à leur formation sportive et culturelle comme à leur socialisation.

Les objectifs éducatifs fixés par la commune sont les suivants :

- Permettre une ouverture sur le monde en amenant l'enfant, l'adolescent à découvrir des

- activités, des pratiques culturelles variées ;
- Favoriser le développement de l'autonomie dans le respect des besoins et des caractéristiques de chaque âge ;
 - Favoriser l'acquisition de techniques, de compétences nouvelles ;
 - Eduquer à la tolérance, au respect mutuel, à la solidarité ;
 - Promouvoir une vie collective de qualité et éduquer à la prise de décision partagée.

4 Les moyens pour permettre le fonctionnement de l'accueil

4-1 Les locaux et espaces utilisées

L'accueil des enfants d'au plus 12 ans pendant le temps périscolaire et le temps extrascolaire se fait au sein du groupe scolaire Paul Guth 18, rue Georges Clémenceau à Ossun :

Pour l'accueil de loisirs périscolaire – enfants de 2-11 ans

- Deux salles pour les activités
- Sanitaires (adaptés aussi pour les 3/5 ans)
- Terrains de sports (foot, basket), city stade,
- Jeux extérieurs (3 structure de jeux, deux pour les 3/5 ans et une pour les 6/11)
- Espaces verts
- Complexe sportif attenant à l'école
- Un préau

Pour l'accueil de loisirs extrascolaire – enfants de 3-11 ans

- deux salles pour les activités
- une cuisine équipée
- une salle de restauration avec mobilier adapté pour les petits et les grands
- une salle pour la sieste (dortoir avec petits lits)
- une salle de motricité
- Sanitaires (adaptés aussi pour les 3/5 ans)
- Terrains de sports (foot, basket), city stade,
- Espaces extérieurs de jeux (3 structure de jeux, deux pour les 3/5 ans et une pour les 6/11 et également d'espaces verts)
- Un préau

Les locaux et structures mis à disposition à l'extérieur du centre :

- des bâtiments communaux (terrains de tennis en extérieur ou intérieur; stade de rugby, de foot, salle de basket, complexe sportif attenant à l'école, salle de gymnastique, bibliothèque...).

Pour l'accueil de loisirs extrascolaire – enfants de 11-17 ans

Le bâtiment abritant la Maison des jeunes est situé 16 rue des Etats-Unis à Ossun 65380.

Espace intérieur :

- Une salle billard
- Une salle baby-foot et tennis de table
- Une espace télévision avec jeux vidéo, lecture et jeux de société
- 1 espace ordinateur avec une connexion internet

Espace extérieur

- à 250m salle de basket
- à 500m stade de foot, stade de rugby , courts de tennis extérieurs et couverts

4-2 Le budget de fonctionnement

Chaque année des crédits sont inscrits au budget primitif en section de fonctionnement en vue du fonctionnement de l'ALSH périscolaire, de l'ALSH extrascolaire et de la Maison des jeunes.

4-3 La constitution d'une équipe et les modalités de recrutement des équipes

L'équipe d'animation de **l'accueil de loisirs périscolaire** est constituée de 3 agents occupant des emplois permanents

1 directeur et 2 animateurs

L'ensemble du personnel est qualifié.

L'équipe d'animation de **l'accueil de loisirs extrascolaire des 3 -11 ans** est constituée de 2 agents occupant des emplois permanents dont 1 en direction.

L'équipe est ensuite complétée en fonction des effectifs par des agents occupant des postes occasionnels.

Le recrutement est fait par l'autorité territoriale.

L'équipe d'animation de **l'accueil de loisirs extrascolaire des 11 -17 ans – Maison des jeunes** est constituée de 2 agents permanents :

1 directeur et un animateur en animation présent selon les besoins et les activités prévues.

4-4 Les horaires d'ouvertures

Les horaires d'ouvertures des différentes structures ont été fixés à la suite d'une enquête menée auprès des usagers du service.

L'accueil de loisirs périscolaire

07h30-09h00

17h00-18h30

L'accueil de loisirs extrascolaire des 3 -12 ans

07h30-09h00 : Garderie

09h00-17h00 : Accueil de loisirs

17h-18h30 : Garderie

Le centre fonctionne pendant toutes les vacances scolaires sauf en août et décembre.

L'accueil de loisirs extrascolaire des 11 -17 ans – Maison des jeunes

14h-18h

La maison des Jeunes fonctionne pendant les vacances scolaires sauf en août et en décembre.

Un séjour de 5 jours est organisé tous les ans.

4-5 Les modalités tarifaires

Ces tarifs sont susceptibles d'évoluer.

L'accueil de loisirs périscolaire

Quotient familial	Matin ou soir = 1 ticket	Carnet de 10 tickets
< 550 €	0,50 €	5,00 €
De 551 € à 750 €	0.70 €	7 €
De 751 € à 950 €	0.80 €	8 €
➤ 950 €	0.90 €	9 €

L'accueil de loisirs extrascolaire des 3 -11 ans

Quotient familial	Tarif ½ journée	Tarif Journée	Repas
< 550 €	1,70 €	2.60 €	3 €
De 551 € à 750 €	3.30 €	5.80 €	3 €
De 751 € à 950 €	4.30 €	6.80 €	3 €
➤ 950 €	5.30 €	7.80 €	3 €
Hors Commune	6.80 €	11.80 €	3 €

Les sorties à l'extérieur d'Ossun seront gratuites pour les enfants qui fréquentent le centre la semaine entière. Elles restent facturées 5 € dans le cas contraire.

L'accueil de loisirs extrascolaire des 11 -17 ans – Maison des jeunes

Inscription à l'année civile : 20 €

4-6 Les conventions de partenariat

L'accueil de loisirs périscolaire (2 -11 ans) et extrascolaire (3-11 ans)

Partenariat financier avec la CAF : Convention d'objectifs et de financement

L'accueil de loisirs extrascolaire (11 – 17 ans) Maison des Jeunes

Partenariat financier avec la CAF :

- Convention d'objectifs et de financement
- Contrat enfance jeunesse

4-7 Les outils d'information et de relations avec les familles

L'information des familles se fait par le biais du site internet, du panneaux d'information et de notes distribuées aux usagers.

Des rencontres sont organisées pour présenter les programmes.

4-8 Règlement intérieur

Un règlement intérieur a été mis en place pour chaque structure et distribué aux familles au moment de l'inscription.

Le/la directeur-trice est chargé(e) de son application.

En cas de non-respect récurrent du règlement, un signalement auprès de l'autorité territoriale doit être fait.

4-9 Encadrement, concertation, préparation et évaluation.

L'encadrement est constitué du directeur-trice de chaque structure, des animateurs qualifiés permanents ou recrutés occasionnellement.

Chaque encadrant, reçoit un dossier comprenant

- le projet éducatif
- le projet pédagogique
- le règlement intérieur de la structure
- le programme d'activité

En vue du bon fonctionnement des services, un temps de concertation, de préparation et d'évaluation est prévu.

4-10 Les modalités d'accueil des enfants et des adolescents

Chaque équipe définit dans le cadre de la réglementation existante les modalités d'accueil.

Une attention particulière est portée à la sécurité des enfants et adolescents. La sécurité des mineurs devra primer sur toute autre considération.

4-11 Les modalités d'évaluation et de suivi du projet

Un bilan et une évaluation sont établis chaque année au cours d'une rencontre réunissant les encadrants permanents, la DGS et l'autorité territoriale.

Au terme de cette rencontre, le projet sera susceptible d'évoluer.

A Ossun le 10 septembre 2017

Le Maire

Francis BORDENAVE